



**ARRETE REGLEMENTANT  
PROVISOIREMENT  
LE STATIONNEMENT SUR  
LA PLACE LEONARD PERRIER**

**Le maire de la commune de Saint-Jodard,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivant,  
Vu les travaux d'élagage prévus la semaine du 17 au 21 février 2025 sur la place Léonard Perrier  
Considérant que des engins de transports lourds seront utilisés,  
Considérant que la zone ne garantira pas la sécurité des véhicules  
Considérant l'Intérêt Général,*

**ARRETE**

**Article 1 :** A l'occasion des travaux d'élagage, le stationnement des véhicules sera interdit sur la Place Léonard Perrier du Lundi 17 février à 8h00 au vendredi 21 février à 18h00.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera soumis au visa de Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE,
- Monsieur le Chef de Centre de Secours de NEULISE.

Fait à St Jodard, le 14/02/2025,

Le Maire,  
Dominique RORY

